



Ce texte est écrit au masculin sans préjudice de genre

1. Conditions d'engagement

- 1.1 Diplôme d'ergothérapeute HES ou ES ou formation équivalente reconnue en Suisse et par la CCT.
- 1.2 Compétences spécifiques liées à la fonction (handicap physique notamment).
- 1.3 Respect des principes éthiques et déontologiques, capacité à appliquer les méthodes adaptées au contexte institutionnel.
- 1.4 Leadership et crédibilité dans son savoir-être et son savoir-faire, esprit de service envers les autres secteurs institutionnels.

2. Supérieur hiérarchique

L'ergothérapeute répond de son activité directe auprès du Responsable du secteur Santé et thérapies (RSST).

3. Mission et fonction

- 3.1 L'ergothérapeute assure l'évaluation, la prise en charge et le suivi thérapeutique des résidents en lien avec leur autonomie fonctionnelle, selon prescriptions médicales et besoins identifiés.
- 3.2 Il collabore étroitement avec les équipes pluridisciplinaires et intervenants externes pour optimiser les capacités et la qualité de vie des bénéficiaires.
- 3.3 Il gère les moyens auxiliaires, adaptations et matériel thérapeutique, incluant leur prescription, mise en place, apprentissage, suivi, entretien et renouvellement. Il se réfère au document 3.2.2DE-1 concernant les démarches de facturation.
- 3.4 Il participe à l'aménagement des lieux de vie, d'activités et de travail afin de favoriser l'autonomie et la sécurité.
- 3.5 Il participe à l'accueil et au suivi des candidats-résidents en stage et des résidents en accueil temporaire.

4. Responsabilités envers les bénéficiaires

- 4.1 L'ergothérapeute réalise des interventions ergothérapeutiques individualisées et adaptées.
- 4.2 Il favorise l'intégration et le maintien des acquis dans les activités quotidiennes et professionnelles.
- 4.3 Il informe, forme et accompagne les résidents et leurs proches dans l'utilisation des moyens auxiliaires.

5. Responsabilités envers l'organisation

- 5.1 L'ergothérapeute collabore efficacement et harmonieusement avec les équipes des autres secteurs et partenaires externes.
- 5.2 Il collabore à la gestion globale de la Cité Radieuse dans l'application de la mission et du système de Management de qualité SMQ.
- 5.3 Il participe activement à toutes les réunions pertinentes pour lesquelles sa présence apporte une valeur ajoutée.

- 5.4 Il assure la gestion administrative liée à ses activités.
- 5.5 Il contribue à la formation interne, à la recherche documentaire et à la veille professionnelle.
- 5.6 Il assure le suivi des stagiaires en ergothérapie.
- 5.7 Il respecte le cadre budgétaire et contractuel fixé par l'institution.
- 5.2 Il peut formuler des propositions d'amélioration en fonction des constats.

6. Relations extérieures

- 6.1 Il défend les intérêts de l'institution auprès des fournisseurs de matériaux et de services
- 6.2 Il entretient de bonnes relations avec les fournisseurs, les parents et les répondants de nos résidents

7. Dispositions finales

Le présent cahier des charges n'est pas exhaustif et ne mentionne que les tâches principales. Il n'est pas à considérer comme figé, mais il est, au contraire, une base contractuelle susceptible d'évoluer pour rester le plus près possible des réalités et besoins des parties engagées. Le présent cahier des charges peut être modifié en tout temps d'entente avec les parties.

Echichens, le

CITE RADIEUSE

Pour accord :

Nom/Prénom

Signature